

Règlement intérieur 2024-25

Ce règlement présente le bon fonctionnement de le centre de loisirs afin de favoriser l'accueil dans un climat de confiance, de bienveillance et de respect. Chaque enfant et sa famille s'engagent à respecter ce règlement.

● Fonctionnement général

Période d'ouverture

L'accueil de loisirs est ouvert tous les mercredis de l'année hors vacances scolaire et jours fériés

Pendant la période de vacances scolaires le centre est ouvert :

- Du 21 au 31 Octobre
- Du 23 au 27 décembre
- Du 24 au 28 Février
- Du 21 au 25 Avril
- Du 7 Juillet au 1er Août
- Du 25 au 29 Août

Horaires d'accueil des enfants de

8h à 9h30

de 11h30 à 12h et de 13h à 13h30 de

16h30 à 18h

Lieu d'accueil

Vos enfants seront accueilli principalement dans le bâtiment EVA de la commune dans les salles mis à dispositions. Selon le programme d'animation ainsi que la météo le lieu d'accueil peut être différent, dans ce cas un affichage sera effectué sur la porte du bâtiment principal afin de vous en informer.

Conditions d'accueil

L'accueil de loisirs est ouvert à tous les enfants dès lors ou ils sont scolarisés jusqu'à 11 ans (CM2). Les enfants doivent avoir leurs vaccinations obligatoires à jour. Les enfants ayant eu des symptômes de fièvres ou de maladie contagieuses ne pourront être accueillis au centre de loisirs.

● Santé sécurité

En cas de maladie ou d'accident survenu pendant le temps de l'accueil de loisirs, le responsable ou l'animateur en charge de l'enfant est autorisé à prendre les mesures rendues nécessaires par l'état de l'enfant (isolement, repos...).

En cas d'accident bénin (coups, écorchures...), l'enfant est pris en charge par un adulte référent. Chaque soin est mentionné dans le registre infirmerie. Les parents sont informés le soir, lorsqu'ils récupèrent l'enfant.

En cas d'accident grave, il sera fait appel, en priorité, aux services d'urgences. Les parents seront aussitôt prévenus.

Si l'enfant accueilli a des problèmes de santé (asthme, allergie...), ils devront figurer sur la fiche sanitaire.

Les enfants atteints de troubles de la santé nécessitant la mise en place d'un Projet d'Accueil Individualisé pourront être pris en charge durant l'accueil de loisirs.

Ces protocoles précisent la conduite à tenir par l'équipe d'animation en cas de symptômes pouvant mettre la santé de l'enfant en danger. Cette demande doit être engagée par la famille auprès du médecin. Le PAI doit être renouvelé chaque année.

L'accueil de l'enfant porteur de handicap : Il est demandé aux familles de signaler dès l'inscription et sur la fiche sanitaire tout handicap ou difficulté rencontrés par l'enfant. Cela permettra à l'équipe d'animation de mettre en place (selon les cas), un accueil individualisé adapté.

● Inscriptions

Modalités et permanences

Pour les nouvelles familles un rendez physique est nécessaire lors des permanences d'inscription les mardis de 16h30 à 18h30 (2 rue de la mairie à St Christo) ou sur rendez-vous en nous contactant.

Pour les familles dont les enfants ont déjà fréquenté l'accueil de loisirs, les demandes inscriptions peuvent être transmises par mail à l'adresse centre@afrcsv.fr

Certains documents doivent nous être communiqué pour procéder à l'inscription, à savoir :
- un dossier d'inscription (sur demande) - une copie des vaccins de l'enfant. - une attestation de quotient familiale

Quand inscrire ?

✓ Pour les Mercredis loisirs :
ouverture des inscriptions en juillet pour tous les mercredis de l'année suivantes.

✓ Pour les vacances : ouverture des inscription et diffusion du programme environ 3 semaines avant les vacances.

Annulation/modification

Toutes annulations ou modifications un délai est à respecter (voir ci dessous).

En cas de maladie un certificat médicale devra être fournie.

Dans le cas contraire ou en cas de non respect de ces délais la journée ou demie journée vous sera facturé.

✓ Pour les mercredis loisirs : au plus tard le vendredi 12h précédant le mercredi concerné

✓ Pour les vacances scolaires : le mercredi soir précédant la semaine concernée

● **Tarifs et paiement**

Selon votre quotient familial, vous trouverez les tarifs sur les affiche de communication du centre de loisirs.

Sans présentation de ce justificatif, le quotient le plus haut sera appliqué. Aucune régularisation ne pourra être établit suite à une facture déjà émise. Merci de votre compréhension.

✓ Mercredis loisirs

Le règlement devra s'effectuer après réception de la facture (le 10 du mois suivant la présence).

✓ Vacances scolaires

Le règlement devra s'effectuer lors de l'inscription.

Dossier d'aide financière

Pour prendre en compte toute aide vous concernant (CAF, Comité d'entreprise...), merci de nous transmettre les documents à remplir le jour de l'inscription.

Après chaque période, tout aide ne pourra être décomptée de la facture, en revanche nous pourrons vous délivrée une attestation de présence pour vous faire rembourser directement.

● **Transports**

En inscrivant vos enfants aux activités de la structure, vous acceptez qu'il soit parfois transporté : en voiture, en minibus, en car, en vélo ou à pied.

● **Restauration**

Les repas et goûters sont fournis par le centre.

Les repas ou pique-nique sont confectionnés l'équipe de cuisine. Ceux-ci sont confectionnés sur place, dans le cadre des normes HACCP, par des cuisiniers de l'AFR Jarez en Lyonnais.

Les goûters sont prévus par la structure et peuvent être réalisés par les enfants en atelier cuisine.

- **Assurances**

L'association est couverte par une assurance collective SMACL.
Cependant, nous vous recommandons d'avoir votre propre assurance civile.

- **Projets et activités**

Le projet associatif et le projet pédagogique sont disponibles sur demande auprès de la direction, des outils de communication liés à ces projets peuvent être affichés sur les horaires d'ouvertures. Les projets d'animations sont élaborés par l'équipe en lien avec le projet pédagogique ils vous sont communiqués par mail ou via les réseaux de communication de l'association.

Mercredis loisirs :

Le programme est élaboré avec d'une part, les idées des animateurs et d'autre part avec les idées des enfants que nous récoltons lors des journées d'accueil.

Vacances scolaires :

L'équipe d'animation se réunit lors des temps de préparation afin de définir ensemble un projet d'animation en lien avec nos objectifs pédagogiques.

Nous faisons le choix de ne pas faire de programme au jour le jour mais plutôt une liste d'activités qui s'adaptera aux enfants inscrits, à leurs âges, aux effectifs, à la météo etc.

Le programme d'activités détaillé par jour sera communiqué au 1^{er} jour d'ouverture de l'accueil.

- **Décharges et autorisation parentale**

Les parents autorisant leur enfants à partir seuls (ou récupéré par quelqu'un d'autre) doivent signer une autorisation parentale de sortie et prévenir l'équipe le matin au plus tard, si cela est ponctuel.

L'équipe doit être prévenu le matin même (notifié par écrit) de la personne qui viendra chercher l'enfant le soir, si celle-ci n'est pas inscrite sur la fiche sanitaire

- **Tenues affaires personnelles**

Une tenue adaptée à certaines activités peut être demandée, ainsi que des affaires personnelles (gourdes, casquettes, crème solaire ...).

Les enfants sont autorisés à apporter un objet de chez eux (livres, jeux ou jouets), cependant il en est responsable et nous déclinons la responsabilité en cas de perte ou de casse.

- **Vie en collectivités**

Ces règles ont été élaborées avec les enfants suite à plusieurs petits temps d'échanges et de réflexion. Elles instaurent un cadre rassurant et sécuritaire indispensable dans la vie du centre. Nous demandons donc à tous les enfants présents au centre de les respecter.

RESPECT

Appliquer les règles et les consignes données
Respecter les horaires
Prendre soin du matériel et des locaux
Ne pas hésiter à solliciter un adulte en cas de conflits
Ne pas s'exprimer de façon violente, agressive ou impolis
Demander poliment ce dont on a besoin
Respecter les créations, fabrications... des autres enfants

COMMUNICATION

Exprimer ce qu'on ressent à l'adulte et/ou aux copains
Être disponible et à l'écoute des autres
Proposer des idées d'activités
S'écouter et ne pas se couper la parole
Pouvoir exprimer ses émotions et son ressenti sans peur du jugement
Faire part de ses interrogations critiques sans juger et de façon correcte

ENTRAIDE et PARTAGE

Je peux apporter et partager certains objets personnels et les utiliser sur un temps donné par les animateurs, mais j'en suis responsable. Aider les enfants qui en ont besoin
Partager le matériel et les jouets du centre
Participer au rangement des salles et au nettoyage
Ne pas laisser de côté les enfants seuls en leur proposant de jouer avec eux
Partager ses idées, son savoir et sa bonne humeur. Être équitable avec tous les enfants

Date et signature :